

## Avis d'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vaudoy-en-Brie

Par arrêté n° 2023-59 en date du 31 juillet 2023, Madame le Maire de Vaudoy-en-Brie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Vaudoy-en-Brie.

À cet effet, Monsieur Henri LADRUZE domicilié à Nandy 77176, a été désigné par le Tribunal Administratif de Melun comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Vaudoy-en-Brie, pendant la durée de l'enquête publique, du 19/09/2023 au 21/10/2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 21/10/2023 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Vaudoy-en-Brie et sur le site internet : <https://vaudoyenbrie.fr/>

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- Par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie de Vaudoy-en-Brie ;
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : [modifplu.vaudoy.enquetepublique@gmail.com](mailto:modifplu.vaudoy.enquetepublique@gmail.com), en mentionnant en objet « ENQUÊTE RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLU de VAUDOY-EN-BRIE »

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Vaudoy-en-Brie.

Le commissaire enquêteur recevra le public, en Mairie de Vaudoy-en-Brie :

- Le 20/09/2023 de 10h30 à 12h00
- Le 06/10/2023 de 14h30 à 17h00
- Le 21/10/2023 de 10h00 à 12h00

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie de Vaudoy-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune de Vaudoy-en-Brie.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal de Vaudoy-en-Brie.

L'autorité compétente en charge de la modification du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées, est la Mairie de Vaudoy-en-Brie.

Le Maire  
Béatrice L'ÉCLUYER

